Envoyé en préfecture le 20/04/2026
Reçu en préfecture le 20/04/2026
Publié le
ID : 035-213503550-20260417-DEL202653-DE

Département d'ILLE ET VILAINE – Arrondissement de RENNES – Canton de Val Couesnon

Commune de VIEUX-VY SUR COUESNON

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Session ordinaire du 16 avril 2026

N° 2026/53

Nombre de conseillers en exercice 15 – de présents 13 – de votants 14
Le compte rendu de cette délibération sera affiché à la porte de la mairie.
La convocation du Conseil Municipal avait été faite le 9 avril 2026 ; la séance est publique.

Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-six, le seize avril, le Conseil Municipal de la Commune de VIEUX-VY SUR COUESNON étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Pascal DEWASMES, Maire.

Présents : M. DEWASMES, M. FUSEL, Mme DEBORD, M. DESTAYS, Mme NOEL, M. PERON, Mme RAULT, Mme DETOC, M. DUGUE, Mme MORIN-FREBOURG, Mme MIRA, M. GUERIN, Mme ALIX DRUAIS.

Absents excusés : M. ANGER, M. LE FLOHIC

Procurations : de M. ANGER à M. DEWASMES

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il est procédé à la nomination du secrétaire de séance par le conseil ; M. DESTAYS est ainsi désigné pour assurer ces fonctions.

15– Extension et rénovation de l'école élémentaire : sollicitation de la subvention « bien vivre partout en Bretagne 2023-2026 » auprès de la Région Bretagne

Monsieur le Maire expose que le conseil municipal du 6 février 2025 a décidé de lancer une consultation visant à désigner un maître d'œuvre pour le suivi de travaux d'agrandissement et de réhabilitation de l'école élémentaire.

Au vu des travaux d'extension et de rénovation prévus (construction de trois classes, rénovation énergétique, sécurisation, réparations...) la commune est susceptible de bénéficier d'une subvention dans le cadre du dispositif « Bien vivre partout en Bretagne 2023-2026 ».

Cette aide vise à accompagner, pour 2023-2026, les projets ayant pour but d'accélérer les transitions écologiques, énergétiques et climatiques, conforter les centres-villes ou centres-bourgs, ou encore améliorer l'accès de chaque breton aux services à la population.

Dans le cadre de la feuille de route « Engagement pour la cohésion des territoires » approuvée en décembre 2020, la Région s'est engagée à développer des mesures d'accompagnement des territoires pour :

- Accélérer les transitions et favoriser une adaptation transformatrice au changement climatique
- Adapter l'offre de logement et améliorer l'habitat

Envoyé en préfecture le 20/04/2026
Reçu en préfecture le 20/04/2026
Publié le
ID : 035-213503550-20260417-DEL202653-DE

- Améliorer l'accès de chaque Breton aux services de proximité

La Communauté de Communes du Val d'Ille Aubigné a remonté à la Région les projets des communes et de l'EPCI recensés pour 2023-2026.

La Région les a examinés et a procédé aux arbitrages, en prenant en compte les 3 enjeux ci-dessus. Un projet a été retenu pour la commune : l'extension et l'agrandissement de l'école élémentaire pour un montant prévisionnel de subvention de 105 650 €,

Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à déposer le dossier retenu dans le cadre de la démarche « bien vivre partout en Bretagne 2023-2026 ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- Sollicite la subvention « bien vivre partout en Bretagne 2023-2026 » d'un montant prévisionnel de 105 650€
- Autorise Monsieur le Maire à déposer le dossier retenu dans ce cadre

ADOPTÉ : à 14 voix POUR

Fait à Vieux-Vy sur Couesnon, le 16 avril 2026

Le Maire
Pascal DEWASMES

